

## Communiqué de presse

**Signature d'un accord entre la BCJ et le Département américain de la justice dans le cadre du Programme US de régularisation fiscale.**

**Porrentruy, le 6 août 2015**

**La Banque Cantonale du Jura (BCJ) et le Département américain de la justice (DOJ) ont conclu un accord extrajudiciaire de non-poursuite pénale (non-prosecution agreement) dans le cadre du Programme US visant à régler le différend fiscal opposant les banques suisses aux Etats-Unis.**

**Cet accord prévoit le versement d'un montant de \$ 970'000.— par la BCJ et met un terme à la procédure initiée en décembre 2013 dans laquelle la banque s'est engagée à participer au Programme US en catégorie 2.**

**L'accord signé n'aura pas d'incidence sur le résultat de l'exercice en cours, la banque ayant constitué des provisions adéquates en 2013 déjà.**

**Contact :**

Serge Voisard, responsable communication & marketing

Tél. : 032 465 13 68

E-mail : [serge.voisard@bcj.ch](mailto:serge.voisard@bcj.ch)

Note à la rédaction : Afin de respecter les principes de publicité événementielle issus du Règlement de cotation émis par SIX - Swiss Exchange, ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse.